

ambitieux de la *pensée immuable*, et faisait expier au prince de Joinville la liberté de ses représentations par un exil en Algérie, dont son frère, le duc d'Aumale, venait d'être nommé gouverneur-général. Chacun pliait devant cet absolutisme sénile, qui se complaisait dans l'ostentation de sa propre puissance (1). Le dernier jour de cette année d'agitation et de scandale priva Louis-Philippe dans sa sœur et l'inséparable compagne de presque toute sa vie, la princesse Adélaïde, âgée de 70 ans, du seul être qui, par son dévouement, son expérience et la mâle sagesse de ses conseils, eût conservé quelqu'ascendant sur son esprit. Ce fut le sceau de sa fatalité.

Louis-Philippe ouvrit la session législative par un discours où il crut devoir répondre à la préoccupation publique en signalant l'agitation fomentée par *des passions aveugles ou ennemies*. Ces paroles, qui ne rappelaient que trop l'indiscrète provocation reprochée à Charles X, dans des circonstances analogues, furent le signe d'une tempête violente à la Chambre des députés. Mais les efforts de la minorité ne purent écarter de l'Adresse une phrase correspondante à *la flétrissure* descendue du trône, et le ministère, encouragé par cet imprudent succès, déclara l'intention de déférer dorénavant aux tribunaux tout banquet ou réunion politique. C'était, comme on le dit alors, « mettre la main de la police sur la bouche de la France. » L'opposition résista, et cent députés appartenant à ses diverses nuances, décidèrent qu'une manifestation solennelle en faveur du droit de réunion et de la réforme, aurait lieu à Paris le 22 février, sous la protection de la garde nationale et des jeunes gens des écoles. Cet appel menaçant provoqua une défense formelle du préfet de police, M. G. Delessert, magistrat justement considéré, mais dont la voix était impuissante à

(1) Lettre du prince de Joinville au duc de Nemours, 7 nov. 1847.